vinetur

Reprise des discussions sur le brandy entre la France et la Chine

La Chine envisage de remplacer le dépôt de garantie par une garantie bancaire pour les importations de Cognac et d'Armagnac

vendredi 15 novembre 2024



Les discussions entre la France et la Chine concernant les droits de douane sur le brandy ont repris, suscitant l'espoir que Pékin réduise les taxes imposées sur les importations européennes de cette boisson. Des représentants des secteurs du cognac

et de l'armagnac ont rencontré cette semaine le président français pour discuter de la situation concernant les droits antidumping que la Chine a maintenus sur le brandy de l'Union européenne, une politique qui continue d'affecter les exportations. La question a été soulevée en réponse à la menace de l'UE d'imposer des droits de douane sur les véhicules électriques chinois, une mesure qui a déjà été mise en œuvre.

Le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) a déclaré mardi que l'enquête de la Chine "n'est pas un problème juridique mais politique", ce qui signifie qu'une solution politique est nécessaire. Cette déclaration souligne la pression exercée par le secteur du cognac sur le gouvernement français pour qu'il recherche une solution par la voie diplomatique. Le conflit s'est intensifié à la suite des actions de la Commission européenne visant les exportations de voitures chinoises, ce qui a déclenché des mesures de rétorsion de la part de Pékin.

Dans le contexte de ces tensions, certains représentants de l'industrie soulignent les récentes réunions de haut niveau qui ont montré des signes de progrès. Les discussions qui ont eu lieu à Shanghai entre les responsables français et chinois ont permis de rouvrir le dialogue, ce qui est considéré comme une étape cruciale vers une résolution bilatérale. Les groupes de pression français, dont le BNIC, le Bureau national interprofessionnel de l'armagnac (BNIA), la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS) et la Maison des vins et spiritueux (MVS), ont coordonné leurs efforts pour promouvoir des stratégies susceptibles d'atténuer l'impact des droits de douane sur le secteur.

Par ailleurs, le ministère chinois du commerce (MOFCOM) a indiqué la possibilité de remplacer le dépôt de garantie exigé des importateurs de Cognac et d'Armagnac depuis le 11 octobre par une garantie bancaire, ce qui réduirait les obstacles administratifs. Actuellement, les importateurs de spiritueux à base de vin comme le Cognac et l'Armagnac doivent verser une caution équivalente aux droits de douane annoncés, qui s'élèvent en moyenne à 35 % et sont entrés en vigueur le 29 août.

Les groupes de pression français ont interprété cette annonce comme une "première réponse positive", même s'ils reconnaissent qu'une solution définitive est encore loin d'être trouvée. Depuis le mois d'octobre, l'exigence d'un dépôt a posé d'importants problèmes aux exportateurs français, qui craignent que ce différend prolongé ne nuise

à leurs ventes sur l'un de leurs principaux marchés. La conclusion d'un accord politique reste une priorité pour les deux parties, alors que les négociations continuent de progresser dans un environnement marqué par les tensions commerciales.